



Communauté de Communes  
**Aire Cantilienne**

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 juillet 2015

L'an deux mille quatorze, le 6 du mois de juillet à 20 heures 30.

Le Conseil Communautaire de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par lettre en date du 30 juin, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Chantilly, sous la présidence de Monsieur Eric WOERTH, pour la session **ordinaire**.

**Étai(en)t présent(s)** : Michel DAGNIAUX, Eric AGUETTANT, Roger POTIN-VESPERAS (*Apremont*) ; Amédée BUSSIERE, Nicolas TAVERNIER, Bertrand GUILLELMET (*Ailly-Saint-Léonard*) ; Eric WOERTH, Claude VAN LIERDE, Yves CARINI (*Chantilly*) ; François DESHAYES, Perrine VIRGITTI, Sophie DESCAMPS (*Coye-la-Forêt*) ; Patrice MARCHAND, Didier BRICHE, Jérôme BREUZET (*Gouvieux*) ; Nicole LADURELLE, Martine MAHAUT (*Lamorlaye*) ; Daniel DRAY, Philippe ESPERCIEUX, (*La Chapelle-en-Serval*) ; Christian LAMBLIN, Danièle DAISER, François ROUET (*Mortefontaine*) ; Henri HERRY, Laures LIMOGES, Jean-Michel BUISSON (*Orry-la-Ville*) ; Michel MANGOT, Sophie LOURME, Jean-Pierre LEMAISTRE (*Plailly*) ; Corry NEAU, Marcel SARAMITO (*Vineuil-Saint-Firmin*).

**Avai(en)t donné pouvoir** : Caroline KERANDEL (*Chantilly*) à Claude VAN LIERDE (*Chantilly*), Laetitia KOCH (*Chantilly*) à Yves CARINI (*Chantilly*) ; Yves DULMET (*Coye-la-Forêt*) à François DESHAYES (*Coye-la-Forêt*) ; Marie-Françoise TREVISSOI (*Gouvieux*) à Didier BRICHE (*Gouvieux*) ; Marie-Claire GIBERGUES (*La Chapelle-en-Serval*) à Daniel DRAY (*La Chapelle-en-Serval*) ; Michel MADELEINE (*Lamorlaye*) à Martine MAHAUT (*Lamorlaye*), Sébastien COQUEREAU (*Lamorlaye*) à Bertrand GUILLELMET (*Ailly-Saint-Léonard*), Didier GARNIER (*Lamorlaye*) à Christian LAMBLIN (*Mortefontaine*) ; André GILLOT (*Vineuil-Saint-Firmin*) à Corry NEAU (*Vineuil Saint Firmin*).

**Étai(en)t excusé(s)** : Patrice MARCHAND, Jeanou MOREAU (*Gouvieux*).

**Étai(en)t absent(s)** : Xavier VAN GEIT (*Orry-la-Ville*).

**Secrétaire de séance** : Jérôme BREUZET (*Gouvieux*).

**Nombre de votants** : 38 (29 présents, 9 pouvoirs).

**Au cours de sa séance, le Conseil communautaire a :**

**Pris acte** du rapport d'activités de l'Administration Générale pour l'année 2014 et **autorisé** sa transmission par le Président aux maires des communes de l'Aire Cantilienne.

**Approuvé**, à l'unanimité, conformément au choix de la commission d'Appel d'Offres du 29 juin 2015, l'attribution des lots du marché décrit ci-après aux sociétés Véolia Propreté Nord Normandie et Sépur, suivant les montants indiqués ci-dessous et **autorisé** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

- Pour le **lot n°1** - Collecte des Ordures Ménagères et collecte sélective des déchets recyclables : **Société Véolia Propreté Nord Normandie**, pour un montant annuel de 1 418 217,20 € HT (option technique incluse), soit **8 509 303,20 € HT** pour la durée du marché (6 ans),
- Pour le **lot n°2** - Collecte des déchets verts en porte à porte : **Société Sépur**, pour un montant annuel de 180 206,37 € HT, soit **1 081 238,22 € HT** pour la durée du marché (6 ans),
- Pour le **lot n°3** - Collecte des encombrants sur rendez-vous : **Société Véolia Propreté Nord Normandie**, pour un montant annuel de 61 514,67 € HT soit **369 088,02 € HT** pour la durée du marché (6 ans).

**Validé**, à l'unanimité, la nouvelle grille tarifaire de redevance incitative proposée ci-dessous :

Type de contenants / d'usagers	Montants de part fixe C1	Montants de part fixe C2	Montants de part variable
PAV 40 litres	110 €	-	0,99 €
Sac rouge 50 litres	110 €	-	1,24 €
Sac rouge 100 litres	110 €	-	2,47 €
Bac 120 litres	149 €	169 €	2,96 €
Bac 240 litres	190 €	210 €	5,93 €
Bac 360 litres	225 €	245 €	8,40 €
Bac 500 litres	281 €	301 €	12,35 €
Bac 660 litres	336 €	356 €	16,30 €
Bac 770 litres	375 €	395 €	19,02 €
Forfait collecte des professionnels du monde hippique	100 €	-	-
Forfait cartons commerçants	50 €	-	-

**Approuvé**, à l'unanimité, la convention entre la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et le SMVO pour le versement d'aides à l'amélioration de la collecte du verre et **autorisé** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Pris acte** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2014 et **autorisé** sa transmission par le Président aux maires des communes de l'Aire Cantilienne.

**Approuvé**, à l'unanimité, la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et le Syndicat Mixte « Oise Très Haut Débit » relative au suivi du déploiement en zone AMII et **autorisé** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Pris acte** de l'état d'avancement de la procédure relative au déploiement du programme de la vidéo protection dans les communes du sud du territoire en 2015 et **autorisé** le lancement d'une consultation relative au déploiement de ce programme.

**Pris acte** de l'attribution du marché de services pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à la société DM Services.

**Approuvé**, à la majorité, le programme technique et fonctionnel du projet de réhabilitation/extension de la piscine Aqualis.

**Approuvé**, à la majorité, le recours à une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour conduire la réalisation de ce projet et **autorisé** le Président ou son représentant à engager les démarches relatives à cette procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

**Pris acte** de l'état d'avancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion de la piscine Aqualis à compter du 1er janvier 2016.

**Approuvé**, à l'unanimité, la passation d'une convention d'objectifs entre la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et l'Office de Tourisme relative au reversement du produit de taxe de séjour pour l'année 2015, dont le montant est estimé à 349 000 Euros, et **autorisé** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à cette affaire et **attribué** à l'Office de Tourisme intercommunal la subvention correspondante de 349 000Euros.

**Approuvé**, à la majorité, la participation financière de l'Aire Cantilienne à l'étude de désenvasement des étangs de Comelles, à hauteur de 10 % de son coût total, soit 6 341 Euros et **autorisé** le Président à signer la convention relative à cette affaire avec le Parc Naturel régional Oise Pays-de-France, maître d'ouvrage de l'étude, et toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Approuvé**, à l'unanimité, la décision modificative numéro 1 au budget primitif 2015.

La séance est levée à 22 heures 30.



Vu pour être affiché le 7 juillet 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 7 juillet 2015.

**Le Président,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Eric Woerth', written over a faint grid background.

**Eric WOERTH**